



SÈVRE ET BOCAGE

Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement



## AMÉNAGEMENTS AGROPASTORAUX EN TÊTE DE BASSIN VERSANT - VENDÉE RETOURS D'EXPÉRIENCES CONDUITES PAR LE CPIE SÈVRE ET BOCAGE

# FRANCHISSEMENT DEMI-ARCHE

## DANS QUELLES SITUATIONS Y RECOURIR ?



	< 20 vaches et veaux ou < 15 vaches	> 20 vaches et veaux ou > 15 vaches
Passage ponctuel (changement de pâture)	Passage à gué	<b>Demi-arche</b> ou Passage à gué
Passage permanent (dans la pâture)	<b>Demi-arche</b>	<b>Demi-arche</b>



## LE MATÉRIEL

- **Demi-arche en PEHD moulée à cet effet** avec renforts intégrés
  - Largeur : doit se poser sur les 2 berges (Ø : 600 à 2 000 mm)
  - Longueur = 3 m (bovins uniquement), 4 m (bovins + engins)
- Grave en 0 - 40 mm et finition mélange grave - terre
- Blocs de pierre ou poteaux châtaignier

## CONSEILS DE MISE EN OEUVRE

- Reprofiler ou aplanir les berges du ruisseau pour qu'elle soient bien planes (intervenir sur une longueur équivalente à l'ouvrage, pas plus)
- Déposer la demi-arche à porter sur les deux berges
- Si besoin, positionner des blocs de pierre ou des poteaux en châtaignier aux extrémités pour le renfort
- Recharger en grave 0- 40 mm. Effectuer la finition en grave-terre.

## ENTRETIEN

- Rien de spécifique. Attention aux embâcles. Recharger en grave sur le dessus selon besoin (5 ans).

## EXEMPLE DE TARIF

Demi-arche 1000 en 4 ml =  
1 600€ HT

## TYPE DE COURS D'EAU

- Rang de strahler 1 ou 2.
- Lit mineur de 10-20 cm à 100-150 cm
- Écoulement permanent ou temporaire

## OBJECTIFS

- Préserver la qualité de l'eau
- Réduire l'érosion des berges

## RÈGLEMENTATION

Le 6<sup>ème</sup> programme d'actions directive Nitrates est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> sept. 2018, il concerne l'ensemble du territoire régional Pays de la Loire.

Zoom arrêté PAR 16.07.2018  
N°408 – Article 2 point V-3

L'accès direct des animaux aux cours d'eau [...] est interdit. Le passage ponctuel et accompagné des animaux dans les cours d'eau ou sections de cours d'eau, pour accéder à une parcelle isolée, est autorisé en l'absence de passage surélevé accessible et en cas d'impossibilité d'en aménager un.

### PLUS D'INFOS :

Blandine DESNOUHES  
CPIE Sèvre et Bocage

La Flocellière | 85700 Sèvremont  
Tél. 02 51 57 77 14

[www.cpie-sevre-bocage.com](http://www.cpie-sevre-bocage.com)

- novembre 2018 -



AGENCE FRANÇAISE  
POUR LA BIODIVERSITÉ  
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT